



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

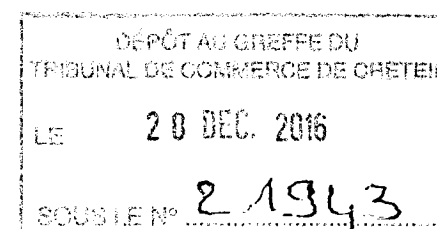
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01131

Numéro SIREN : 798 454 153

Nom ou dénomination : SIRLEN

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2016 sous le numéro de dépôt 21943



**S.A.R.L. SIRLEN
C.C. BERCY 2
4, Place de l'Europe
94220 CHARENTON-LE-PONT
RCS CRETEIL B 798 454 153**

**Transformation de la S.A.R.L. SIRLEN
en Société par Actions Simplifiée**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE**

RCS Evry n° 480 581 479 – Capital social de 250.000,00 €
Siège social 94, Rue d'Estienne d'Orves 91370 Verrières-le-Buisson - N° de TVA : 814 805 814 79
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre sous le numéro 140129240001
Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cours d'Appel de Paris

**S.A.R.L. SIRLEN
C.C. BERCY 2
4, Place de l'Europe
94220 CHARENTON-LE-PONT
RCS CRETEIL B 798 454 153

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la
société SIRLEN, Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 décembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ont été approuvés en Assemblée Générale en date du 30 juin 2016. Ces derniers font ressortir un capital social de 20.000 € et des capitaux propres d'un montant – 14.702 €.

Une situation comptable a été établie par le cabinet d'expertise comptable de la société, dans le respect des normes utilisées pour l'établissement des comptes annuels du 31 décembre 2015.

Cette situation intermédiaire en date du 31 août 2016 fait ressortir les éléments suivant :

- Un chiffre d'affaires de 831 K€ contre 1.091 K€ au 31 décembre 2015,
- Des charges externes d'un montant de 441 K€ contre 603 K€ au 31 décembre 2015,
- Une masse salariale représentant 14,45 % du chiffre d'affaires contre 13,5 % pour l'exercice précédent,
- Un résultat d'exploitation de 148 K€ contre 195 K€ au 31 décembre 2015,
- Un résultat courant sur 8 mois d'activité de 142 K€ contre 185 K€ au cours de l'année précédente,
- Les capitaux propres, tenant compte de l'impôt sur les sociétés, s'établissent à + 99 K€ au 31 août 2016, le capital social restant inchangé à 5 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nos travaux ont porté sur les comptes sociaux du 31 décembre 2015 ainsi que sur la situation comptable intermédiaire établie au 31 août 2016.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, et notamment au regard de la situation intermédiaire du 31 août 2016, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres tels que présentés lors de l'établissement de la situation comptable du 31 août 2016 est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier stipulé n'a été porté à notre connaissance.

Fait à Verrières-le-Buisson, le 16 décembre 2016

Cyril PREVOT
Commissaire-aux-Comptes
et à la transformation

STAX

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrit près la cour d'Appel de Paris

94 Rue d'Estienne d'Orves

91370 VERRIERES-LE-BUISSON

Tel. 01 64 47 57 95

Sarl au capital de 250.000,00 euros

RCS Evry 480 581 479